

PROCES-VERBAL Réunion du Conseil Municipal du 28 février 2020 à 19 h

L'an deux mille vingt et le vingt-huit février à 19 heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ARNAUD Dominique, Maire.

<u>Date de convocation</u>: 21/02/2020 <u>Nombre de membres en exercice</u>: 6 <u>Présents</u>: Mme SERRE Jeannine

MM. ARNAUD Dominique, BLAYN Julien, GIRY Ulysse et SERRE Jérôme

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Excusée: Mme BLAYN Suzanne

Secrétaire de séance : M. GIRY Ulysse

Approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance du 26 novembre 2019, après lecture.

1 - Approbation du compte de gestion de l'exercice 2019 (Délibération n°2020-02-01) :

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le Conseil Municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2019. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

2 - Approbation du compte administratif de l'exercice 2019 (Délibération n°2020-02-02) :

Sous la présidence de M. GIRY Ulysse, Adjoint au Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent ;

1° donne acte de la présentation faite au compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		39 642.50 €		89 615.57 €		129 258.07 €
Opérations de l'exercice	56 590.89 €	59 702.64 €	15 879.81 €	14 653.53 €		1 885.47 €
Totaux	56 590.89 €	99 345.14 €	15 879.81 €	104 269.10 €		131 143.54 €
Résultats de clôture		42 754.25 €		88 389.29 €		131 143.54 €
Restes à réaliser			42 566.00 €	7 893.00 €	34 673.00 €	
Totaux cumulés		42 754.25 €		53 716.29 €		96 470.54 €

^{2°} reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

3 - <u>Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 (Délibération n°2020-02-03)</u>:

Le Conseil Municipal,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019, Constatant que le compte administratif, approuvé ce jour, présente un excédent de fonctionnement, Considérant que la section d'investissement ne présente pas de besoin de financement,

Décide, à l'unanimité des membres présents, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Excédent au 31/12/2019 :	42 754.25 €
Affectation obligatoire : à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)	0.00 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002)	42 754.25 €

Fin de la séance : 20 h

Nom et prénoms	Signature ou cause d'empêchement
ARNAUD Dominique	
GIRY Ulysse	
BLAYN Suzanne	excusée
SERRE Jérôme	
BLAYN Julien	
SERRE Jeannine	

^{3°} arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.